

---

Don du citoyen Berchoux, notaire public à Lay, qui offre à la patrie son office de notaire, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don du citoyen Berchoux, notaire public à Lay, qui offre à la patrie son office de notaire, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 431;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29481\\_t1\\_0431\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29481_t1_0431_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

tous les décadis, à accoutumer les citoyens à l'union et à la concorde, en les faisant fraterniser dans des danses civiques.

Frappés du bon effet que devait produire cet établissement, persuadés que l'égalité y gagnerait, et voulant faire concourir cet établissement au profit de l'humanité, la Société populaire a arrêté, de concert avec les autorités constituées, que les citoyens seraient invités à s'assembler tous les décadis, dans le lieu destiné aux fêtes, et s'y livrer aux danses fraternelles et patriotiques, moyennant une légère rétribution, dont le produit servirait au soulagement de l'indigence.

Déjà deux décadis sont écoulés, déjà deux collectes ont été faites, et déjà 1,047 liv. ont été versées à la caisse philanthropique. J'ai lieu de croire que l'émulation qui s'est fait remarquer le dernier décade, ira toujours en croissant, et que nos concitoyens chériront encore plus la liberté et l'égalité quand ils les conquerront dans les plaisirs. S. et F.»

BERTRAND.

## 6

Le citoyen Cheneval, notaire public et officier municipal à Réunion-sur-Oise fait don à la République de la finance de son office (1).

## 7

Berchoux, notaire public à la résidence de Lay, district de Roanne, fait don à la patrie de son office de notaire (2).

## 8

Le citoyen Bourgeois fait abandon, au profit de la République, d'une créance de 333 liv. 6 s. 8 d. avec les intérêts qui sont dus (3).

## 9

Les administrateurs du district de Brienne écrivent que leurs efforts n'ont pas été inutiles, que 841 marcs 5 onces un gros d'argent, d'argent doré, de galons d'or et d'argent provenant des églises de ce district, vont partir pour la monnaie : ils y joignent 30 marcs et demi-gros de pareilles matières provenant des maisons et chapelles d'émigrés (4).

## 10

L'agent national du district de Bruyères envoie à la Convention l'état des dons patrio-

tiques de différentes communes de son arrondissement : ils consistent en 317 chemises, 14 mouchoirs, etc. (1).

[Bruyères, 29 vent. II] (2).

« Vous trouverez ci-joint un état des offrandes déposées sur l'autel de la patrie; la majeure partie a été adressée à l'armée du Rhin, conformément aux ordres du Ministre de la guerre. La petite commune de Chemineuil qui n'est rien moins que fortunée y est comprise pour 60 chemises et 3 mouchoirs. Les autres communes ont donné en proportion de leur faculté. S. et F.»

VUILLAUME.

[Etat des dons; 29 ventôse II].

317 chemises, 14 mouchoirs, 9 cols, 87 paires de chaussures, 10 paires de bas, laine : 1/2 livre, fil : 2 livres, 2 habits complets, 2 vestes, 8 pantalons, 8 catalogues, 486 livres de charpie, 70 livres linge de pansement, 7 paires de souliers, 608 livres de fers, 1 cloche, 18 piques non emmanchés, 321 liv. 15 s., 1 paire de bottes.

Observations : L'administration observe qu'elle a fait partir le 28 ventôse pour le magasin militaire de Strasbourg : 282 chemises, 14 mouchoirs, 7 cols, 7 paires de bas, 1 habit, 2 vestes et 1 paire de culottes, 5 pantalons, 3 paires de souliers, 265 livres de charpie et 46 livres de linges de pansement. Le surplus de la charpie et des linges de pansement avait été adressé à l'hôpital militaire de Strasbourg. Le surplus des objets portés au présent état a été déposé aujourd'hui.

P. c. c. : MALBRUN, VUILLAUME, J. DIDIÉ, LAUDY, CHAVANE, HERINGE,

## 11

Le maire de Bosguérard instruit la Convention nationale que son église est érigée en temple de la raison, et que l'argenterie va prendre la route de la monnaie (3).

[Bosguérard, 20 ventôse II] (4).

« Citoyen président,

Les citoyens de la commune de Bosguérard, canton de Bourgthéroulde, district de Pont-Audemer, département de l'Eure, sont enfin à la hauteur des circonstances. Les restes des statues et signes de la superstition ont été détruits aujourd'hui, et la ci-devant église dédiée au temple de la raison, où un grand nombre de citoyens des deux sexes, qui ont écouté avec plaisir la lecture des lois rappelées, des hymnes patriotiques, et répétés, des cris de Vive la République. Le ci-devant curé a abdicqué ses fonctions, et déposé hier, au greffe de la mu-

(1) P.V., XXXV, 145. B<sup>in</sup> 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); C. Eg., n<sup>o</sup> 602, p. 91.

(2) C 297, pl. 1025, p. 32, 33.

(3) P.V., XXXV, 141. B<sup>in</sup>, 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 297, pl. 1025, p. 31.

(1) P.V., XXXV, 141. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXV, 141. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXV, 141. B<sup>in</sup>, 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXV, 141. C. Eg. n<sup>o</sup> 602, p. 91.